

Réunion du 10 février 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, membres.
- Procuration(s) : M. André ERBS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY
- Excusé(s) :
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu, Mme ERNST Nathalie, M. FISCHER Bernard, M. SCHULTZ Denis, M. SENE Marc
- Ne prennent pas part au vote : Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : M. Philippe MEYER

CP/2020/030
J3_2020_01_24_030

51030 - Bilinguisme
Proposition d'approbation, dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, du plan d'actions pour l'année 2020 et proposition d'attribution du soutien financier annuel au GIP FCIP Alsace qui gère le fonds commun Langue et Culture Régionales.
Proposition d'attribution de subventions à trois associations qui interviennent en faveur de la langue régionale d'Alsace: ABCM Zweisprachigkeit, OLCA et Culture et Bilinguisme - René Schickelé Gesellschaft

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'adopter le plan d'actions et le budget prévisionnel 2020 permettant de mettre en œuvre ces actions s'inscrivant dans les orientations prévues dans la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 ;
- décide d'attribuer une subvention de 1 000 000 € au titre de l'année 2020 au fonds commun pour la langue et la culture régionales, porté par le GIP FCIP Alsace, dans le cadre de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 ;
- décide que les modalités de versement de ce soutien financier sont les suivantes: versement de la première tranche de 700 000 euros au GIP FCIP Alsace dès que cette délibération sera exécutoire, puis attribution du solde en juillet 2020, après évaluation par les services du Département ;
- décide d'attribuer, à l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit), une subvention de 170 000 € pour le financement de 8,5 classes hors contrat pour l'année scolaire 2019/2020.
- approuve les termes du projet de convention financière 2020 à conclure entre le

Département et l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM Zweisprachigkeit), annexé à la présente délibération ;

- autorise son Président à signer cette convention financière.

La subvention sera versée en une fois sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur, à réception d'un exemplaire de cette convention signée.

- décide d'attribuer, à l'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA), une subvention de 44 500 € au titre de l'année 2020, en complément de la subvention déjà attribuée par voie de délibération n° CD/2019/096, portant la subvention globale attribuée à l'OLCA à 66 500 € ;

- décide d'approuver le projet de convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'OLCA pour l'année 2020 et autorise son Président à la signer. Le versement de la subvention interviendra conformément aux modalités prévues dans cette convention.

- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à Culture et Bilinguisme - René Schickele Gesellschaft. Le versement de la subvention sera effectué en une fois.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL	39
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président

Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200210-
lmc1134390-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/02/20